

**Conseil Supérieur des Volontaires**

**Bernard Quintin**

**Ministre de la Sécurité et de  
l'Intérieur chargé de Beliris**

Votre appostille :  
Vos références :  
Nos références :  
Date : Mai 2026  
Annexe(s) :

**Objet : Interpellation du Conseil Supérieur des Volontaires (CSV) sur le volontariat de crise**

Monsieur le Ministre,

Alors qu'une campagne incitant les Belges à se préparer à une crise se lance, nous souhaitons faire suite à la présentation de la [note de politique générale](#) en ce début d'année à la Chambre. En particulier, nous tenions à solliciter une clarification relative à la mention d'une note de concept de "Volontaire 2.0", qui prévoirait l'intégration formelle du volontaire de crise aux côtés des catégories existantes de volontaires logistiques, techniques et experts. En effet, **ce qui est entendu par volontariat de crise fait partie de nos discussions récentes au sein du Conseil Supérieur des Volontaires (CSV)** [\[1\]](#) [\[2\]](#), le conseil consultatif fédéral qui garantit attention permanente aux problèmes spécifiques des volontaires.

Dans vos propos, il semble qu'un cadre soit en cours d'élaboration afin d'ancrer les initiatives locales au sein des zones de secours. Vu la mention des Sapeurs Pompiers Belgique (BBSPB) et l'absence de consultation obligatoire du CSV pour tout projet de réglementation qui touche au volontariat, nous supposons que ce cadre se construit au regard de ce qui existe dans le statut de pompiers volontaires, et non de volontaires au sens de la loi de 2005 relative aux droits des volontaires. Néanmoins, nous nous questionnons sur la **garantie du droit à l'information** et sa clarté, en particulier auprès des citoyen·nes, des organisations et du Conseil Supérieur des Volontaires. En particulier, certains membres du CSV ont un rôle spécifique dans la gestion de crise/situation d'urgence ou sont en première ligne pour répondre aux personnes "souhaitant aider" (en période de crise ou non) et se demandent quelles informations devront être fournies auprès de citoyen·nes qui souhaiteraient s'impliquer comme ces milliers de volontaires représentant près de 8% des personnes en Belgique.

Nous sommes soucieux-se que la mobilisation citoyenne éventuelle en cas de crise se fasse de manière coordonnée, sécurisée et sans compromettre l'expertise ni le rôle essentiel des

acteurs clés en matière de crise, afin d'éviter toute instrumentalisation du volontariat et perturbation des services de secours.

Pourriez-vous dès lors clarifier les éléments suivants :

- Ce statut se construit-il bien au regard du statut de pompiers volontaires et sans lien/impact sur la loi du 3 juillet 2005 relative aux droits des volontaires?
- Quels termes seront utilisés afin d'éviter toute confusion/amalgame avec le statut de volontaire/bénévole au regard de la loi de 2005 et comment sera garantie cette information claire auprès des citoyen-nes et organisations/provinces/communes ?
- Quel est le planning de validation puis diffusion (et outils/liens url) de cette information claire afin de répondre aux questions qui nous parviendraient à ce sujet ?

Nous restons à votre disposition et dans une posture d'ouverture pour échanger autour de ces questions/impacts sur le volontariat et dialoguer avec des membres du Conseil Supérieur des Volontaires.

Dans l'attente de recevoir votre retour, veuillez recevoir, Madame, Monsieur, nos sincères salutations,

Bernard Hubien,

Président du Conseil supérieur des volontaires

---

[1] Pour rappel, le Conseil a été créé en tant que forum d'expert-es en matière de volontariat. Ses membres germanophones, francophones et néerlandophones, représentant différents secteurs[2], prennent leur mandat au sein du CSV au sérieux. Cela se traduit par de nombreux avis sur des sujets variés, rendus de sa propre initiative ou à la demande des Ministres. [Pour en savoir plus sur le Conseil Supérieur des Volontaires](#)

[2] 10 grands secteurs du volontariat : 1. Formation et enseignement, 2. Jeunesse et seniors, 3. Soins de santé, 4. Aide sociale et judiciaire, 5. Sport, 6. Culture (arts, patrimoine artistique, sciences) et loisirs, 7. Actions humanitaires et solidarité internationale, 8. Religion, courants philosophiques, politique, 9. Environnement, nature, bien-être des animaux, écologie, 10. Famille et autres